

M. Marshall: Comme Air Canada a annulé trois vols réguliers fondamentaux vers l'ouest de Terre-Neuve pour les orienter vers d'autres régions du Canada, le ministre va-t-il prendre les mesures nécessaires pour rétablir ce service fondamental et faire en sorte que Air Canada ne soit pas injuste envers une région bien précise du pays?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je suis sûr qu'il n'y a pas d'injustice ici. Néanmoins, quand un avion ne peut atterrir à Saint-Jean ni à Gander, il n'y a pas de doute qu'il est difficile d'assurer un vol de retour.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse me permettra peut-être de donner d'abord la parole à l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, qui désire poser une question supplémentaire.

[Traduction]

M. Marshall: Le ministre ne sait-il pas qu'il y a quatre aéroports à Terre-Neuve? Il parle de Saint-Jean et de Gander. La partie ouest de l'île a besoin d'un service également. C'est ce service que les fonctionnaires de Air Canada ont annulé et dont ils ont modifié la destination. Les habitants de cette région ont droit à être desservis comme tout le monde.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien me fournir des précisions, je vais faire enquête et lui donner une réponse.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MESURES VISANT À ASSURER LA LIVRAISON DES CHÈQUES DES BÉNÉFICIAIRES EN DÉPÎT DE LA GRÈVE DES POSTIERS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que la grève postale a pris des proportions alarmantes, le ministre peut-il dire à la Chambre si la Commission de l'assurance-chômage prendra des dispositions spéciales afin d'assurer aux bénéficiaires de la région de Montmagny et de la banlieue que leurs chèques leur soient remis sans retard, et que les cartes de rapport hebdomadaire parviennent également à la Commission en temps voulu?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous faisons de notre mieux, depuis le début de cette grève illégale des employés des Postes, pour prendre des mesures d'urgence.

Questions orales

Je ne manquerai pas de vérifier comment les choses se passent dans la localité du député. Nous prenons des mesures spéciales pour nous efforcer d'accélérer la livraison des rapports et des chèques.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DISPOSITIONS DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL RELATIVES AUX HEURES DE TRAVAIL, À LA RÉMUNÉRATION ET AUX CONGÉS

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Peut-il me dire si le gouvernement a toujours pour politique, comme il l'avait déclaré au départ en 1965 et comme l'ancien ministre du Travail l'avait confirmé en 1971, d'appliquer aux employés de la Fonction publique la partie III du Code canadien du travail qui concerne les heures, les salaires et les vacances?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député d'Ottawa-Ouest sait que la Fonction publique est régie par les conditions et les dispositions de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

M. Reilly: Monsieur l'Orateur, la façon dont j'ai formulé ma question prouve que je le sais en effet. Bien que la loi ne s'applique pas, l'ancien ministre du Travail avait déclaré, et je peux citer un passage du hansard si besoin est, que, dans le cadre de la politique gouvernementale, la partie III s'appliquerait aux employés de la Fonction publique. J'ai demandé au président du Conseil du Trésor si c'est toujours la politique du gouvernement et j'aimerais qu'il réponde à cette question.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, rien n'a changé récemment à ce sujet.

M. l'Orateur: La présidence donnera la parole au député d'Ottawa-Ouest pour une autre question supplémentaire, puis nous entendrons le député de Vaudreuil.

M. Reilly: Cela étant, le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer pourquoi selon le président de l'Institut professionnel du Service public du Canada, il y a eu, au cours des négociations courantes entre l'Institut et les représentants du Conseil du Trésor un refus de se conformer à la déclaration de principe du gouvernement, particulièrement en ce qu'elle se rattache à l'article 32 du Code canadien du travail, soit à l'indemnité de surtemps?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de cette allégation. Je serai heureux d'aller aux renseignements et de fournir une réponse au député.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES DÉCLARATIONS ET LA GRÈVE DES POSTIERS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Étant donné les difficultés actuelles de livraison du courrier, le ministre songe-t-il à proroger la date limite du 30 avril à laquelle certains d'entre nous devons lui faire parvenir un chèque?